

PROGRAMME DES COURS

Pour les élèves de 3-4H Châteauneuf – Pont-de-la-Morge

La quatrième série débute pendant la semaine du 8 au 12 avril 2024 et se termine durant la semaine du 3 au 7 juin 2024. (Pas de cours durant les vacances).

SPORTS	LIEUX	JOURS	HEURES	INSCRIPTION
BLOC Escalade à faible hauteur, sans baudrier	Cité Printemps, rue de Gravelone 3, 1950 Sion	Lundi	17h00 à 17h45	<input type="checkbox"/>
MAXIMOUILLES Natation moyens-avancés (Savoir nager sans poser les pieds 15m.)	Piscine couverte	Lundi	17h00-17h45 17h45-18h30	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
JOUE COMME TIGROU Petits jeux divers en salle	Salle de Châteauneuf	Mardi	16h45 à 17h30	<input type="checkbox"/>
POLYSPORMANIA Mélange de différents sports	Salle de St-Guérin 2	Mercredi	13h30 à 14h15	<input type="checkbox"/>
MINIMOUILLE Débutant uniquement	Piscine couverte	Mercredi	14h00 à 14h45	<input type="checkbox"/>
AGRÈS DÉLIRS 3 à 5H	Salle de St-Guérin 2	Mercredi	14h30 à 15h30	<input type="checkbox"/>
ARRÊTE TON CIRQUE Arts de la jonglerie, pyramides..	Salle de St-Guérin 1	Mercredi	14h30 à 15h30	<input type="checkbox"/>
ZIZEZOU O FOOT 4-5H Football	Ancien Stand, RV devant les vestiaires du foot	Mercredi	15h00 à 16h00	<input type="checkbox"/>
PETITS GUÉPARDS Athlétisme	Ancien Stand, RV sur les gradins en béton côté piste d'athlétisme	Jeudi	17h30 à 18h30	<input type="checkbox"/>
FLÛTE À BEC Initiation ou perfectionnement caution de 20FRS)	Conservatoire cantonal	Mardi Mercredi Jeudi	Inscription au 027 324 12 63	<input type="checkbox"/>

!!! En fonction du nombre d'inscriptions, les horaires peuvent changer !!!

Ton inscription te sera rendue dès que possible.

Plus d'informations : www.sion.ch/slf

DELAÏ D'INSCRIPTION : Vendredi 22 mars 2024 chez ton instituteur(-trice)

La finance d'inscription de Frs. 10.- à [payer au 1er cours ! Merci !](#)

La responsabilité des moniteurs du SLF n'est pas engagée en dehors des heures de cours.

Comment t'inscrire ?

- Choisis une ou plusieurs activités ci-dessus
- Fais **signer** la feuille à tes parents
- Rapporte très vite la feuille à ton instituteur (- trice)!

Signature des parents

L'assurance obligatoire contractée par les parents (loi valaisanne du 4 juin 1989) répond seule en cas d'accident